



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Plaques de plâtres de 13 mm d'épaisseur
(IsolavaSoundA13 - 600mm et 1200mm,
Isolava4BA13 - 600mm et 1200mm, IsolavaA13 -
600mm et 1200mm, IsolavaH113 - 600mm et
1200mm) (hors ossatures)

En conformité avec la norme NF EN 15804+A2:2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN:2022



Numéro d'enregistrement INIES : 20241241321
Date de publication : Janvier 2025
Version de la FDES : 1.1



Réalisation :
EVEA
11, rue Arthur III – 44200 Nantes
Tél : +33 (0)2 28 07 87 00 – Fax : +33 (0)2 40 71 97 41
<https://evea-conseil.com>



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Isolava (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2:2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN:2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.



SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Informations générales.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits.....	6
4	Étapes du cycle de vie.....	8
4.1	Étape de production, A1-A3.....	10
4.2	Étape de construction, A4-A5.....	10
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	11
4.4	Étape de fin de vie C1-C4.....	11
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D.....	12
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	13
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie.....	14
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	23
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	24
9	Bibliographie.....	25

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme de vérification INIES.

Contact :
Fabrice Coustenoble

Coordonnées du contact :
fabrice.coustenoble@isolava.be

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

Isolava France
1 rue des Bouleaux
59810 LESQUIN

2. Le site pour lesquels la FDES est représentative :

BELGIPS
Usine de production de plaques de plâtre - Vaarstraat 60 - 8710 WIELSBEKE (Belgique)

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

Individuelle de gamme

5. Les références commerciales des produits :

- IsolavaSoundA13 - Plaque de plâtre BA 13 SOUNDprotect 600mm
- IsolavaSoundA13 - Plaque de plâtre BA 13 SOUNDprotect 1200mm
- Isolava4BA13 - Plaque de plâtre BA 13 PLANeasy4 600mm
- Isolava4BA13 - Plaque de plâtre BA 13 PLANeasy4 1200mm
- IsolavaA13 - Plaque de plâtre BA 13 Standard Belgips 600mm
- IsolavaA13 - Plaque de plâtre BA 13 Standard Belgips 1200mm
- IsolavaH113 - Plaque de plâtre BA 13 WATERprotect 600mm
- IsolavaH113 - Plaque de plâtre BA 13 WATERprotect 1200mm

6. Cadre de validité :

La FDES couvre huit plaques de plâtre BA 13. Elles sont fabriquées dans la même usine de Wielsbeke, en Belgique. Le produit moyen est calculé à partir d'une moyenne pondérée par les volumes de vente. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport d'accompagnement réalisé en novembre 2024.

7. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Vérification interne <input checked="" type="checkbox"/> Vérification externe	
	(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie : Programme de vérification : FDES-INIES (décembre 2023) http://www.inies.fr/ Association HQE 4, avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS France Vérificateur ou vérificatrice habilité : Thomas PEVERELLI (Estéana)
	Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20241241321
Date de 1ère publication : 03 janvier 2025	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 03 janvier 2025	
Date de fin de validité : 31 décembre 2030	
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025:2010, 9.4).	

8. Lieu de production :

Belgique

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer une fonction de 1m² de parement fixé et jointoyé sur tout type d'ossature verticale ou horizontale, sous forme de panneau rigide d'épaisseur 13mm, destiné à recevoir tout type de finition, sur une durée de vie de référence de 50 ans »

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

1m²

3. Description des produits et de l'emballage :

Les plaques de plâtre peuvent être livrées sur des palettes, cerclées avec des bandes en PET et protégées par des cornières en métal ou emballées dans du film plastique sur des supports en bois, selon le type.

Les panneaux PLANeasy 4 reçoivent des cornières de protection en carton supplémentaires.

4. Description de l'usage des produit (domaine d'application) :

Leur utilisation est destinée à tout type de bâtiment, en travaux neufs ou en rénovation.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Référence commerciale	Catégorie	Performances techniques
IsolavaSoundA13 - Plaque de plâtre BA 13 SOUNDprotect 600mm et 1200mm	Acoustique	Absorption acoustique : Les résultats acoustiques peuvent varier en fonction des montages, se référer aux fiches techniques sur www.isolava.fr .
IsolavaA13 - Plaque de plâtre BA 13 Standard Belgips 600mm et 1200mm	Standards	Classement de résistance au feu¹² : <u>Cloisons simple peau</u> : E30 & EI30 <u>Cloisons double peau</u> : E60 & EI60 <u>Cloisons équipées de parement</u> : E60 & EI60
IsolavaH113 - Plaque de plâtre BA 13 WATERprotect 600mm et 1200mm	Résistantes à l'eau	Reprise d'eau par immersion (conforme à la norme NF EN 520+A1) : H1 reprise d'eau par immersion inférieure à 5%

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/UF	8,68
Principaux composants	kg/UF	Stucco : 7,02 Carbonate de calcium : 0,40 Eau : 0,75 Papier : 0,32 Autres : 0,20
Quantité de produits complémentaires	kg/UF	Vis : 0,013 Enduit : 0,385 Bande à joint : 0,005
Emballage de distribution	kg/UF	Palette bois : 0,018 Cale bois : 0,046 PEBD : 0,002 PET : 0,00008 Carton : 0,003 Papier : 0,00002 Métal : 0,00008

7. Déclaration de contenu :

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH supérieur à 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude à l'usage :

Les produits sont conformes à la norme EN 520.

¹ Procès-verbal de classement n° RS16-087 du CSTB

² Procès-verbal de classement n° RS16-088 du CSTB

9. Circuits de distribution :

BtoB et BtoC

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	50
Propriétés déclarées des produits (à la sortie de l'usine)	-	Les propriétés déclarées du produit sont décrites dans la Déclaration de Performance (DOP) disponible sur le site du fabricant : http://isolava.fr/fdes-fds-dop/
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriés et les codes d'application)	-	Mise en œuvre conforme au DTU 25.41
Qualité présumée des travaux	-	Les produits sont conformes à la norme EN 520
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Conditions correspondant à un usage d'habitation ou tertiaire typique en France métropolitaine
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Non concerné.
Conditions d'utilisation	-	La typologie de plaque est définie dans la fiche technique du produit disponible sur le site internet du fabricant : http://isolava.fr/les-fiches-techniques/
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Aucune maintenance n'est nécessaire.

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

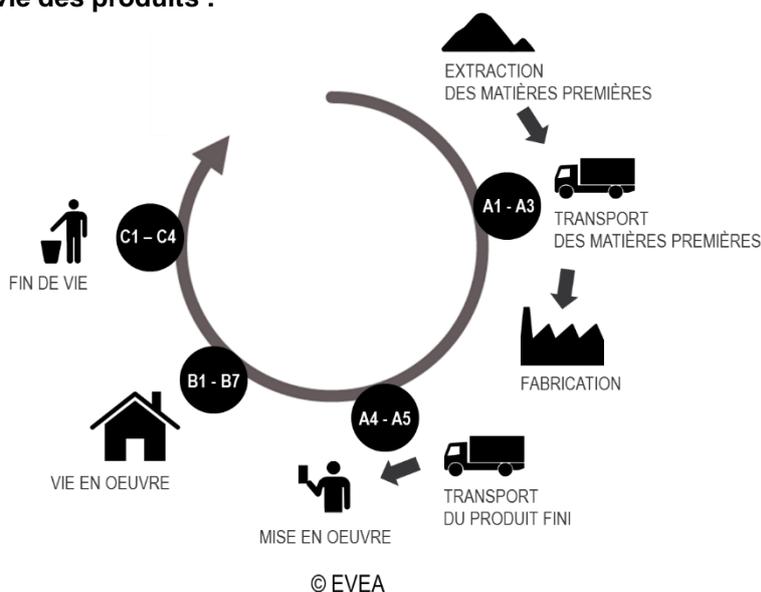
Certains matériaux utilisés sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des végétaux à l'origine de ces matériaux est prise en compte en négatif dans les résultats des catégories d'impact de potentiel de réchauffement climatique biogénique et total.

La masse d'atomes de carbone biogénique est déclarée ci-après pour le produit et pour son emballage en sortie d'usine. Elle est calculée en multipliant les masses de matériaux concernés par leur teneur en carbone biogénique, calculée selon la norme EN 16449.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique des produit (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,016
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,028

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



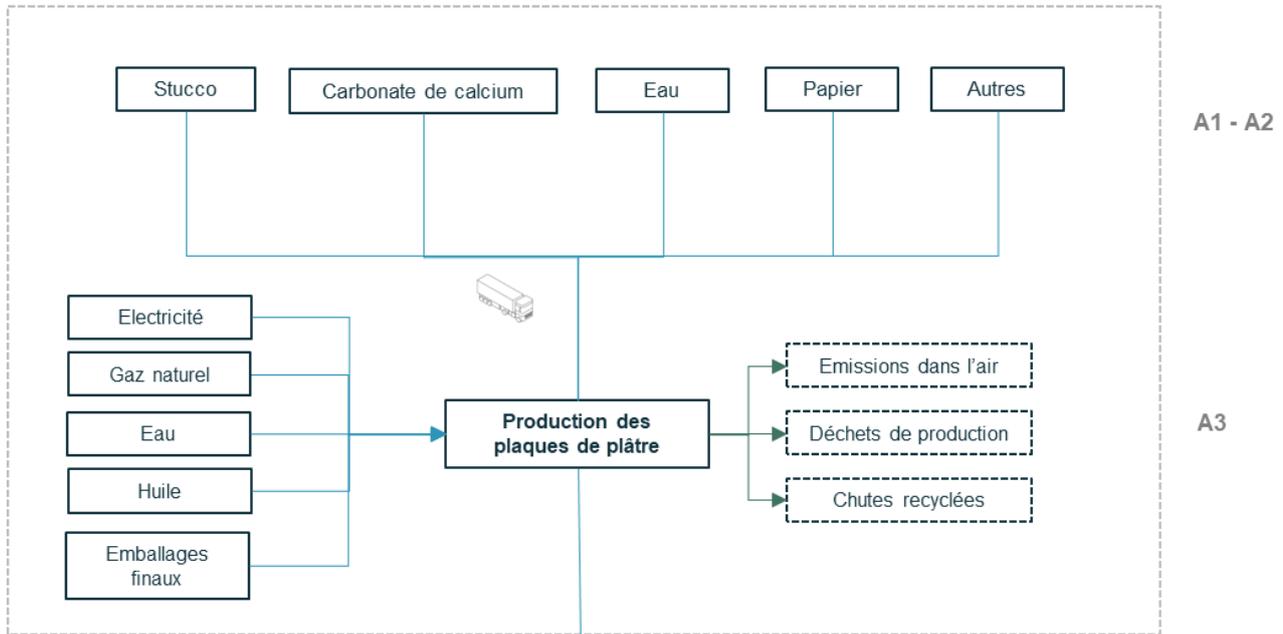
Description des frontières du système :

Frontières du système																Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Etape de production			Etape du processus de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				
A1-A3			A4-A5		B1-B7							C1-C4				D
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d'installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d'exploitation	Besoin en eau durant la phase d'exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitement des déchets	Élimination	Potentiel de réutilisation, récupération, recyclage
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

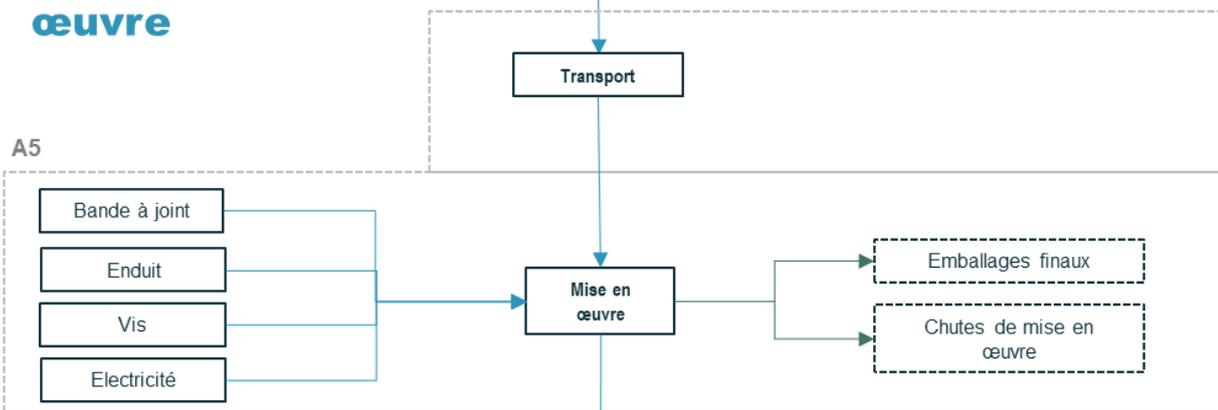
Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

A1 - A3 / Fabrication

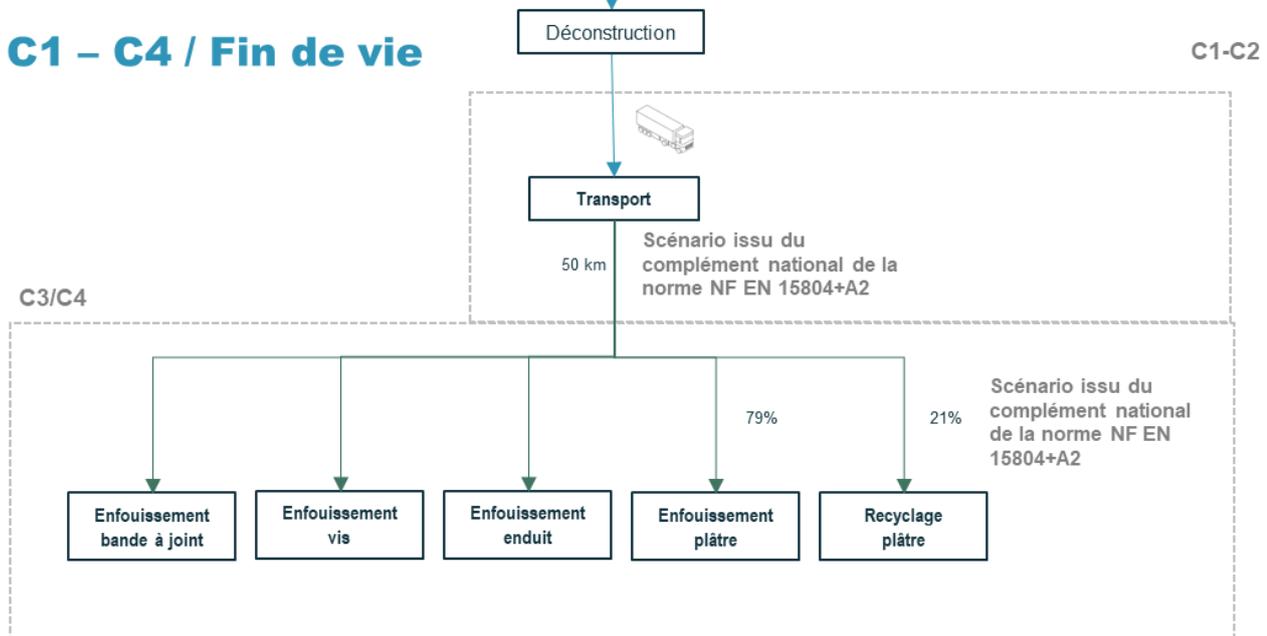
→ Flux entrant
→ Flux sortant



A4 - A5 / Mise en œuvre



C1 - C4 / Fin de vie



4.1 Étape de production, A1-A3

Cette étape prend en compte :

- l'extraction, la production et le transport des matières premières,
- la production des énergies consommées sur les sites, la fabrication des plaques de plâtre
- leur conditionnement.

4.2 Étape de construction, A4-A5

Ces étapes modélisent le transport de la plaque de plâtre et son emballage du site de production aux chantiers, en passant par un négociant. Le carburant consommé lors du transport est également pris en compte.

Ensuite, la fabrication et le transport des accessoires de pose sont pris en compte ainsi que l'électricité nécessaire au vissage.

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont livrés de l'usine de fabrication jusqu'aux distributeurs. Le transport se fait en camion.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type EURO 6 et de charge utile >32 tonnes.
Distance jusqu'au chantier	km	450
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	%	36 (donnée générique ecoinvent)
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	694,76
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficient : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboîtés)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Conformément au DTU 25.41, les plaques de plâtre sont mises en œuvre par vissage sur ossature métallique, couvertes d'enduit d'une bande à joint.
Intrants auxiliaires pour l'installation	-	
Bande à joint		0,005
Enduit	kg/UF	0,385
Vis		0,013
Consommation d'électricité	kWh/UF	0,014
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit	-	Les déchets de mise en œuvre correspondent à l'emballage du produit fini, aux chutes des accessoires de pose et aux chutes de plaque. <i>Emballages</i> Les scénarios sont basés sur les données d'Eurostat de l'année 2020. Pour le carton, 10% sont enfouis, 8% incinérés et 82% recyclés. Pour les plastiques, 28% sont enfouis, 50% incinérés et 22% recyclés. Pour les palettes, 20% sont enfouis, 31% incinérés, 7% recyclés et 42% réemployés. Pour la plaque de bois, le scénario est basé sur le rapport du CODIFAB : GDBAT - Rapport Phase 2 où 8% sont enfouis, 49% sont incinérés et 43% sont recyclés.
Palette bois		0,018

Cale bois		0,046
PEBD	kg/UF	0,002
PET		0,00008
Carton		0,003
Papier		0,00002
Métal		0,00008
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination :		-
Chutes enduit	kg/UF	0,019
Chutes bande à joint		0,0003
Chutes plaque de plâtre		0,434
Émissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/UF	Aucune émission n'a été répertoriée / relevée.

4.3 Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Aucun intrant/extrant n'a été identifié pour cette phase.

B2 Maintenance :

Aucune maintenance n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B3 Réparation :

Aucune réparation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B4 Remplacement :

Aucun remplacement n'est jugé nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B5 Réhabilitation :

Aucune réhabilitation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Aucune consommation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

4.4 Étape de fin de vie C1-C4

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le scénario de fin de vie des plaques de plâtres est issu du complément national NF EN 15804+A2/CN pour le plâtre soit 79% d'enfouissement et 21% de recyclage. Le reste des accessoires est enfoui.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	100
Quantité collectée séparément	kg/UF	9,07
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	0
Quantité destinée à la réutilisation	%	0
Quantité destinée au recyclage	%	21
Quantité destinée à la récupération d'énergie	%	0
Quantité de produit éliminé	%	79
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	0,06

4.5 Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Le module D concerne les emballages du produit fini et le recyclage du plâtre.

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées (kg/UF)	
			Entrée	Sortie
Emballage Palette bois	Recyclage de la matière incluant du transport jusqu'au site de recyclage et de l'énergie liée au broyage	Production de copeaux de bois	-	8,86E-03
Emballage Bois		Production de copeaux de bois	-	2,00E-02
Emballage PEBD		Production de granulés de PEBD	-	4,96E-04
Emballage PET		Production de granulés de PET	-	1,75E-05
Emballage Carton		Production de carton	1,97E-03	2,20E-03
Emballage Papier		Production de papier	-	1,64E-05
Emballage Métal		Production d'acier	-	5,23E-05
Plâtre		Production de gypse	-	1,82E+00
Emballage Palette bois		Incinération de la matière	Production d'électricité et de chaleur en France	-
Emballage Bois	-			2,27E-02
Emballage PEBD	-			1,17E-03
Emballage PET	-			4,12E-05
Emballage Carton	-			2,14E-04
Emballage Papier	-			1,60E-06

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés <p>Les processus élémentaires exclus des frontières du système en respectant la règle de coupure pour cette analyse de cycle de vie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module A1 : Emballage des matières premières
Affectations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. <p>Les données ecoinvent utilisées utilisent majoritairement des affectations économiques.</p> <p>Une affectation surfacique a été réalisée pour l'ensemble des données fournies par Isolava.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, localisées en Belgique, sur l'année 2022.</p> <p>La modélisation de l'enduit en tant qu'accessoire de pose en A5 est basée sur la FDES « Placomix® PRO - Enduit prêt à l'emploi - Seau de 22 kg ». Il s'agit du type d'enduit adapté à l'application des produits.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.10 (cut-off) de décembre 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.</p> <p> Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SimaPro, version 9.6.</p>
Variabilité des résultats	<p>Cette FDES est relative à une gamme de produits dont la liste des références constitue le cadre de validité.</p> <p>Le produit déclaré est un produit type dont l'inventaire en cycle de vie est une moyenne des références de cette liste.</p> <p>Il a été vérifié que les impacts environnementaux de chacune des références de la gamme ne dépassent pas 1,35 fois les impacts du produit type objet de la déclaration pour les indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réchauffement climatique total : intervalle de variation [2,99 ; 3,93], moyenne 3,04, 3,93/3,04 < 1,35. ○ Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable totale : intervalle de variation [51,39 ; 65,88], moyenne 52,26, 65,88/52,26 < 1,35. ○ Déchets non dangereux éliminés : intervalle de variation [8,99 ; 11,75], moyenne 9,10, 11,75/9,10 < 1,35.

Ainsi, le regroupement des huit produits réalisés est conforme et les impacts d'un produit moyen peuvent être déclarés.
Pour tout ajout de référence, l'analyse de variabilité devra être réitérée.

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne³.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de

³ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Changement climatique - total kg CO ₂ eq/UF	3,41E-01	3,46E-01	8,04E-01	4,07E-01	3,42E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,37E-01	8,98E-02	1,11E-01	4,66E-01	-3,09E-01
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO ₂ eq/UF	1,05E+00	3,45E-01	8,92E-01	4,07E-01	2,63E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,37E-01	8,97E-02	3,25E-03	4,43E-02	-2,02E-01
Changement climatique - biogénique kg CO ₂ eq/UF	-7,07E-01	8,16E-05	-8,85E-02	7,65E-05	7,97E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,21E-05	1,69E-05	1,07E-01	4,22E-01	-1,08E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO ₂ eq/UF	2,30E-03	2,70E-04	3,53E-04	1,45E-04	1,59E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,19E-05	3,19E-05	9,39E-07	7,41E-06	-1,07E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	3,83E-08	6,19E-09	3,82E-08	8,48E-09	9,28E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,09E-09	1,87E-09	6,55E-11	1,63E-09	-4,37E-09
Acidification mole de H ⁺ eq/UF	5,75E-03	2,17E-03	8,77E-04	9,61E-04	1,03E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,23E-03	2,12E-04	2,55E-05	2,95E-04	-6,11E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	8,43E-05	3,11E-06	1,04E-05	3,28E-06	7,48E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,80E-07	7,24E-07	2,39E-08	3,58E-07	-1,79E-06
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	1,78E-03	9,22E-04	3,46E-04	2,47E-04	2,36E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,71E-04	5,44E-05	1,09E-05	1,23E-04	-1,73E-04
Eutrophisation terrestre mole de N eq/UF	1,89E-02	1,01E-02	3,08E-03	2,73E-03	2,43E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,26E-03	6,01E-04	1,19E-04	1,29E-03	-2,02E-03
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	5,41E-03	3,11E-03	1,79E-03	1,67E-03	8,93E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,87E-03	3,68E-04	3,61E-05	5,19E-04	-9,64E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	4,25E-04	7,15E-07	8,78E-06	1,17E-06	9,37E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,09E-08	2,57E-07	7,76E-09	5,98E-08	-6,60E-05
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	1,72E+01	4,47E+00	1,50E+01	6,11E+00	4,82E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,79E+00	1,35E+00	1,49E-01	1,10E+00	-2,23E+00
Besoin en eau m ³ de privation eq dans le monde/UF	5,41E-01	2,34E-02	4,65E-02	2,95E-02	1,69E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,96E-03	6,50E-03	3,79E-04	-4,68E-02	-1,40E-02

Impacts environnementaux	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Émissions de particules fines Indice de maladies/UF	6,02E-08	1,40E-08	2,45E-08	3,95E-08	1,31E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,50E-08	8,71E-09	6,49E-10	7,01E-09	-2,15E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	4,19E-02	3,29E-03	1,86E-02	2,69E-03	4,75E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,11E-04	5,93E-04	1,17E-03	3,72E-04	7,26E-03
Écotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	8,17E+00	1,18E+00	1,28E+00	1,45E+00	3,96E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,53E-01	3,19E-01	8,36E-03	1,85E-01	-8,65E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes CTUh/UF	5,79E-09	2,39E-09	1,83E-09	2,60E-09	3,23E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,34E-10	5,74E-10	1,31E-11	1,92E-10	-1,64E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes CTUh/UF	1,22E-08	1,77E-09	1,93E-09	3,92E-09	2,11E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,21E-10	8,64E-10	1,27E-11	2,72E-10	-1,84E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	8,75E+01	2,88E+00	1,41E+01	6,14E+00	5,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,26E-01	1,35E+00	6,60E-03	2,26E+00	-3,76E+00

Utilisation des ressources	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	9,36E+00	1,10E-01	1,73E+00	9,70E-02	9,67E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E-02	2,14E-02	1,05E-02	2,26E-02	-1,56E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	8,00E+00	0,00E+00	9,97E-01	0,00E+00	-3,50E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,32E-04
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,74E+01	1,10E-01	2,73E+00	9,70E-02	6,17E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E-02	2,14E-02	1,05E-02	2,26E-02	-1,56E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,52E+01	4,46E+00	1,49E+01	6,11E+00	3,90E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,79E+00	1,35E+00	1,49E-01	1,10E+00	-2,23E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	2,00E+00	0,00E+00	1,31E-01	0,00E+00	1,25E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,37E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	1,72E+01	4,46E+00	1,50E+01	6,11E+00	5,15E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,79E+00	1,35E+00	1,49E-01	1,10E+00	-2,23E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,22E-03	0,00E+00	1,14E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	2,02E-02	7,92E-04	1,62E-03	9,15E-04	4,44E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,28E-04	2,02E-04	3,59E-05	4,15E-05	-2,36E-04

Catégorie de déchets	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	3,08E-03	9,75E-05	3,10E-04	2,03E-04	9,44E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,56E-05	4,48E-05	1,10E-06	7,54E-05	-9,19E-05
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	5,80E-01	1,47E-01	8,51E-02	5,86E-01	3,09E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,07E-02	1,29E-01	6,63E-04	7,25E+00	-2,70E-01
Déchets radioactifs éliminés g/UF	9,58E-05	2,49E-06	1,66E-05	1,84E-06	2,69E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,96E-07	4,05E-07	1,52E-06	2,34E-07	1,04E-05

Flux sortants	Étape de production			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Demolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	4,90E-04	0,00E+00	2,71E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	1,75E-01	0,00E+00	1,34E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,82E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	2,56E-03	0,00E+00	4,57E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	5,28E-03	0,00E+00	9,95E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

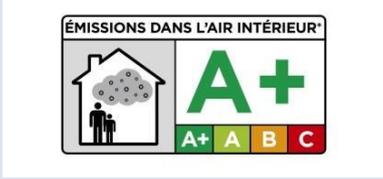
Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	1,49E+00	7,49E-01	0,00E+00	8,03E-01	3,04E+00	-3,09E-01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	2,28E+00	6,70E-01	0,00E+00	2,74E-01	3,23E+00	-2,02E-01
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-7,95E-01	7,98E-02	0,00E+00	5,29E-01	-1,86E-01	-1,08E-01
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	2,93E-03	3,03E-04	0,00E+00	5,22E-05	3,28E-03	-1,07E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	8,27E-08	1,78E-08	0,00E+00	5,65E-09	1,06E-07	-4,37E-09
Acidification	mole de H+ eq/UF	8,79E-03	1,99E-03	0,00E+00	1,76E-03	1,25E-02	-6,11E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	9,78E-05	1,08E-05	0,00E+00	1,59E-06	1,10E-04	-1,79E-06
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	3,05E-03	4,83E-04	0,00E+00	7,59E-04	4,29E-03	-1,73E-04
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	3,21E-02	5,16E-03	0,00E+00	8,27E-03	4,55E-02	-2,02E-03
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	1,03E-02	2,56E-03	0,00E+00	2,79E-03	1,57E-02	-9,64E-04
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	4,34E-04	1,05E-05	0,00E+00	3,76E-07	4,45E-04	-6,60E-05
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	3,66E+01	1,09E+01	0,00E+00	4,38E+00	5,20E+01	-2,23E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	6,11E-01	1,98E-01	0,00E+00	-3,60E-02	7,73E-01	-1,40E-02
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	9,87E-08	5,26E-08	0,00E+00	5,14E-08	2,03E-07	-2,15E-08
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	6,39E-02	5,02E-02	0,00E+00	2,45E-03	1,16E-01	7,26E-03
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	1,06E+01	5,41E+00	0,00E+00	7,66E-01	1,68E+01	-8,65E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	1,00E-08	5,83E-09	0,00E+00	1,31E-09	1,71E-08	-1,64E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	1,59E-08	2,11E+00	0,00E+00	1,37E-09	2,11E+00	-1,84E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	1,05E+02	1,17E+01	0,00E+00	3,74E+00	1,20E+02	-3,76E+00
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,12E+01	1,06E+00	0,00E+00	6,55E-02	1,23E+01	-1,56E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	9,00E+00	-3,50E-01	0,00E+00	0,00E+00	8,65E+00	5,32E-04
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,02E+01	7,14E-01	0,00E+00	6,55E-02	2,10E+01	-1,56E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	3,45E+01	1,00E+01	0,00E+00	4,38E+00	4,89E+01	-2,23E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	2,13E+00	1,25E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,39E+00	5,37E-03
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	3,66E+01	1,13E+01	0,00E+00	4,38E+00	5,23E+01	-2,23E+00

Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3,22E-03	1,14E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,47E-02	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m³/UF	2,26E-02	5,35E-03	0,00E+00	4,07E-04	2,83E-02	-2,36E-04
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	3,48E-03	1,15E-03	0,00E+00	1,47E-04	4,78E-03	-9,19E-05
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	8,12E-01	8,96E-01	0,00E+00	7,39E+00	9,10E+00	-2,70E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1,15E-04	2,87E-05	0,00E+00	2,36E-06	1,46E-04	1,04E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	4,90E-04	2,71E-02	0,00E+00	0,00E+00	2,76E-02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1,75E-01	1,34E-02	0,00E+00	1,82E+00	2,01E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	2,56E-03	4,57E-02	0,00E+00	0,00E+00	4,83E-02	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	5,28E-03	9,95E-02	0,00E+00	0,00E+00	1,05E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	Classement d'émission : A+ 	Test No. 1/24/5408/01, effectué en externe selon les normes EN ISO 16000-9 et EN 16516.
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	-	Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur le produit.
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	K-40 : < 67 Bq/kg RA-226 : 8.5 ± 3.5 Bq/kg TH-232 : < 6.5 Bq/kg	Certificat radioactivité « IRE-Elit » (28/06/2019 – plaque BA13 Standard)
	Émissions de fibres et de particules	-	Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé sur le produit.
	Émissions dans l'eau	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement.
	Émissions dans le sol	-	Le produit n'est pas en contact avec le sol.

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles. Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) L'annexe P du règlement du programme INIES est utilisée comme guide pour la rédaction des informations sanitaires et de confort.

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

L'ensemble des références étudiées ont un coefficient de diffusion de la vapeur d'eau μ : 10.

Les conductivités thermiques des références étudiées sont les suivantes :

- IsolavaSoundA13 - Plaque de plâtre BA 13 SOUNDprotect 600mm et 1200mm : 0,26 W/(m.K)
- Isolava4BA13 - Plaque de plâtre BA 13 PLANeasy4 600mm et 1200mm : 0,19 W/(m.K)
- IsolavaA13 - Plaque de plâtre BA 13 Standard Belgips 600mm et 1200mm : 0,17 W/(m.K)
- IsolavaH113 - Plaque de plâtre BA 13 WATERprotect 600mm et 1200mm : 0,19 W/(m.K)

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Seule la référence suivante revendique des performances acoustiques.

- IsolavaSoundA13 - Plaque de plâtre BA 13 SOUNDprotect 600mm et 1200mm : Les résultats acoustiques peuvent varier en fonction des montages, se référer aux fiches techniques sur www.isolava.fr

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance visuelle.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance olfactive.

9 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025:2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2:2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN:2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040:2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044:2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.